

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 31 janvier 2019
Heure 14 h
Lieu Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (Salle 125)

PRÉSENCES – 88 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 45.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Julie Cloutier propose *Joan Sénéchal*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 17

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nouveaux membres
4. Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence (PO-34) et Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Collège (PO-35)
 - 4.1 Présentation d'Isabelle Lanson (conseillère à la FNEEQ)
 - 4.2 Décisions à prendre
5. Négociations
 - 5.1 Décisions à prendre
6. Informations
 - 6.1 Règles du regroupement cégep
 - 6.2 Infos militantes

Proposée par Monique Boucher
Appuyée par David Schwinghamer
Adopté e à l'unanimité

3. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 1^{er} novembre 2018 et dont les noms suivent : *Ahmed BOUZIDI* (Informatique), *Souad AFFANE* (EPM), *Mathieu ST-JEAN* (Génie civil, géomatique et dessin technique), *Stéphane BOUCHARD* (Radiodiagnostic), *Geneviève BLANCHET* et *Marie-Hélène HOFBECK* (Gestion).

4. POLITIQUE POUR CONTRER LA DISCRIMINATION, LE HARCÈMENT PSYCHOLOGIQUE ET LA VIOLENCE (PO-34) ET POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL AU COLLÈGE (PO-35)

4.1 Présentation d'Isabelle Lanson (conseillère à la FNEEQ)

Isabelle Lanson, conseillère à la FNEEQ, présente le contexte sociohistorique récent qui explique l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*

dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle souligne certaines particularités de cette loi à laquelle le Collège doit se conformer, puis expose quelques éléments de la jurisprudence applicable en matière de sanction disciplinaire dans un contexte de violences à caractère sexuel.

Marie-Pierre Duchaine et Laurence Daigneault Desrosiers présentent les politiques.

4.2 Décisions à prendre

Recommandation 18

Considérant la nécessité de mettre à jour la Politique relative au harcèlement sexuel (PO-14) et la Politique relative au harcèlement et à la violence au travail (PO-18);

Considérant que les processus de plainte et d'enquête contenus dans les politiques 34 et 35 ont été négociés avec le SPECA et qu'ils constituent de bonnes pratiques en la matière au regard du droit du travail;

Considérant les obligations du Collège prévues à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA donne un avis favorable au projet de Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence (PO-34).

Que l'assemblée générale du SPECA donne un avis favorable au projet de Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Collège (PO-35).

Proposée par Louise Provencher
Appuyée par Michèle Dubois

Un amendement est demandé :

- D'ajouter à la recommandation : *Sous réserve de la modification à apporter aux articles 8.4.1 des deux politiques afin que soit supprimée l'exigence imposée à la personne plaignante de soumettre de nouveaux éléments de preuve pour pouvoir en appeler de la décision du secrétariat général à la direction générale sur la recevabilité de la plainte.*

Proposé par Sophie Crevier
Appuyé par Guillaume Poliquin
Adopté à l'unanimité

Le dépôt de la recommandation est demandé.

Proposé par Marie-Hélène Frappier
Appuyé par Raphaël Rebelo
Rejeté à la majorité

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

5. NÉGOCIATIONS

Guillaume Poliquin rappelle que nous sommes actuellement en processus de consultation afin d'en venir au dépôt des cahiers de demandes le 30 octobre 2019. Il précise que l'assemblée générale est aujourd'hui consultée sur des propositions du CCSPP concernant les principes d'une possible alliance avec d'autres fédérations et centrales syndicales, propositions qui seront discutées en regroupement cégep le 6 février prochain. Guillaume Poliquin et Laurence Daigneault Desrosiers exposent les propositions du CCSPP, puis expliquent les propositions soumises à l'assemblée par l'exécutif du SPECA, en précisant qu'elles sont inspirées par le bilan de la dernière négociation et par l'expérience de celle-ci.

5.1 Décisions à prendre

Recommandation 19

Considérant le bilan des dernières négociations produit par le SPECA;

Considérant l'importance de donner à la base le contrôle des négociations et de ses moyens de pression;

Que le SPECA mandate ses représentant-e-s afin qu'ils réclament :

- que la recherche d'alliances n'ait pas pour effet de définir les priorités de négociation et leur hiérarchisation avant une consultation des assemblées générales;
- que l'uniformisation des consultations dans un contexte d'alliance permette que les décisions sur les moyens de pression lourds soient décentralisées et que ceux-ci puissent se déployer de façon asymétrique ;
- que les élu-e-s de la FNEEQ et de la CSN soient tenus d'informer les représentant-e-s des syndicats locaux de toute rupture du consensus au sein d'alliances avant toute prise de décision collective;
- que les élu-e-s de la FNEEQ et de la CSN soient tenus à un devoir de réserve dans leurs sorties publiques au sujet de toute entente de principe tant que les assemblées générales n'auront pas été consultées sur celles-ci.

Proposée par Éric Athlan

Appuyée par Marie-Hélène Frappier

Adoptée à l'unanimité

6. INFORMATIONS

6.1 Règles du regroupement cégep

Par manque de temps, ce point d'information est reporté à la prochaine assemblée.

6.2 Infos militantes

Christian Goyette invite tous les intéressé.e.s à la deuxième rencontre du Comité de mobilisation du SPECA, qui aura lieu le 7 février prochain à partir de 12 h 15. Il y sera notamment question d'appuyer les Tuteurs et Tutrices de la Télug, qui ont déclenché une grève générale illimitée au cours de la semaine, et d'un mouvement international environnemental qui propose la tenue d'une journée de grève le 27 septembre prochain – et auquel le SPECA a été invité à se joindre. Il rappelle également la tenue d'une consultation sur la rémunération des stages, le 7 février à partir de 14 h 15. Cette consultation vise à rassembler les enseignant.e.s qui connaissent bien les réalités variées des stages et qui souhaitent échanger à propos de la rémunération des stages, de la mobilisation étudiante qui la revendique et de l'appui du SPECA à celle-ci.

L'assemblée est levée à 15 h 48.

Adopté le : _____

Laurence Daigneault Desrosiers, Présidente

Christian Goyette, Secrétaire